

# UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

\*\*\*\*

## MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU SECTEUR BANCAIRE



جمهورية القمر المتحدة

وحدة - تضامن - تنمية

\*\*\*\*

وزارة المالية والميزانية والقطاع  
المصرفي

مكتب الوزير

Moroni, le 20/07/22

ARRETE N°22- /MFBSB/CAB

Portant nomination des membres du Comité  
Consultatif de la SNPSF

### LE MINISTRE

- Vu la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par référendum en date du 30 juillet 2018 ;
- Vu le Décret N°11-078/PR du 30 mai 2011, portant réorganisation générale et missions des services des Ministres de l'Union des Comores ;
- Vu le Décret N°20-120 du 02 septembre 2020, portant séparation des activités de la Société Nationale des Postes et Services Financiers (SNPSF) ;
- Vu le Décret N°22-038/PR du 09 mai 2022, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores ;
- Vu les nécessités de services ;

### ARRETE

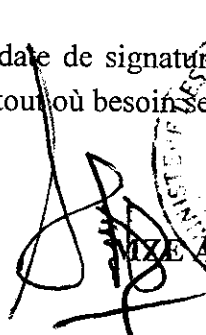
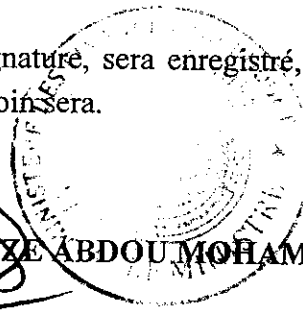
#### Article 1<sup>er</sup>.

En attendant l'aboutissement du processus de scission en cour de la Société Nationale des Postes et Services Financiers (SNPSF) et en l'absence du Conseil d'Administration, le Comité Consultatif de la SNPSF mis en place sous arrêté N°19-025/MFBSB/CAB du 07 août 2019 est reconduit jusqu'à l'aboutissement du processus de scission et les membres sont renouvelés comme suit :

1. Monsieur le **Secrétaire Général du Gouvernement**, Représentant de la Présidence de l'Union ;
2. Monsieur le **Secrétaire Général du Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique**, Représentant du Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique ;
3. Monsieur le **Secrétaire Général du Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire**, représentant du Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire ;
4. Monsieur le **Président de l'UCCIA** (Union des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture), représentant du Secteur privé.

#### Article 2.

Le présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

M. ABDOU MOHAMED CHANFIOU